



Madame la Présidente,

Vous réunissez aujourd'hui le comité technique pour la seconde fois en 2020, la précédente réunion étant le CTL de suppressions d'emplois qui s'est tenu le 29 janvier 2020.

Bien sûr, personne ne s'attendait à l'enchaînement catastrophique de la crise sanitaire qui s'annonçait.

Pendant les événements du COVID 19, nous avons eu régulièrement des réunions ou audio conférences pour faire le point sur la pandémie et l'exercice de nos missions dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) puis du Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Le PCA a été compliqué à mettre en place et a demandé un suivi conséquent.

De nombreux collègues l'ont mal vécu et ont des reproches à formuler sur cette période délicate où la communication a souvent manqué, où des explications auraient été appréciées au fur et à mesure, notamment pour tous ceux qui, isolés chez eux, ne consultaient pas Ulysse pour s'informer. Il en est de même pour un grand nombre de chefs de service qui nous ont avoué s'être sentis abandonnés au cœur de cette crise sanitaire alors même qu'on attendait d'eux qu'ils jouent un véritable rôle de communication et de relais auprès des agents placés sous leur autorité.

Les missions essentielles ont été assurées et la DRFiP aura compté très peu de cas de collègues contaminés alors que le virus circulait.

Aujourd'hui, le premier épisode de la pandémie semble passé mais les déceptions sont nombreuses et les craintes demeurent.

Pendant le PCA, les modalités de versement de la prime Covid n'étaient pas connues, et beaucoup ont cru qu'ils la percevraient, du fait soit qu'ils aient été placés en télétravail à 100 % très tôt, soit qu'ils soient venus physiquement sur leur lieu de travail pour y assurer des missions essentielles, parfois même en prenant les transports en commun, et cela sans masques.

De même, le placement en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) a été très mal expliqué par notre Directeur Général en début de crise, en particulier quand il a indiqué que ça n'aurait pas d'impact sur le nombre de jours total de RTT. Non seulement Olivier DUSSOPT a soutenu le contraire peu après, mais de plus deux ordonnances imposant des ponctions de congés et de RTT ont été publiées a posteriori, et d'ailleurs tellement tard que leur application n'a pas encore été effective alors que les congés d'été sont imminents. Pour les personnels de la DGFIP, qui n'avaient AUCUN accès à SIRHIUS s'ils étaient placés chez eux en ASA, la surprise sera très mauvaise.

Parmi les plus pénalisés par cette réduction des congés, les parents d'enfants scolarisés qui auraient le plus souvent posé une semaine aux vacances de printemps, mais pas un jour de plus en attendant les grandes vacances, elles-mêmes compliquées par les annulations de séjours, les incertitudes relatives aux centres aérés, ou la crainte de contaminer les grands-parents.

Sans prime et avec une diminution des jours de congés, la crise laissera longtemps un goût amer à nos collègues qui se sont impliqués, chacun à leur niveau, chacun jouant un rôle. En

aucun cas les agents n'ont fait le choix de leur position : ASA, télétravail, présentiel, rotation d'équipe, personne vulnérable. L'arbitraire, une fois de plus, a frappé.

Les plans de congés non résolus et le rationnement du nombre de jours de congé pour cet été compliquent encore la vie des agents.

C'est dans ce contexte inédit que la campagne de déclaration des revenus s'est tenue du 20 avril au 12 juin, quasi exclusivement par téléphone et par mail, en permettant néanmoins des accueils sur rendez-vous en fin de campagne, pour accompagner le déconfinement. Pour l'Intersyndicale 76, après la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS), la suppression de l'obligation déclarative des revenus de certains contribuables présentait déjà le double défaut de déresponsabiliser le contribuable et de l'éloigner du service public. Après cette campagne aux "portes quasi-fermées", qu'en sera-t-il ?

L'Intersyndicale 76 rappelle que le Défenseur Des Droits constate, à nouveau, qu'un Français sur 5 n'est pas en mesure de réaliser ses démarches en ligne et que son dernier rapport d'activité, rendu le 8 juin, épingle sévèrement les difficultés d'accès des usagers aux services publics, en dénonçant la déshumanisation induite par les démarches à distance (plateformes téléphoniques, dématérialisation excessive....).

Certains collègues, non empêchés par ailleurs, peuvent revenir sur le lieu de travail, où les bureaux sont désormais aménagés pour respecter les distances de sécurité. Les stocks de gel hydroalcoolique sont bien approvisionnés, les masques sont enfin arrivés pour accueillir le public ou les régisseurs.

Les collègues qui retrouvent le travail en présentiel sont globalement rassurés par la situation qu'ils trouvent sur place. Après le 2 juin, le virus circule toujours moins et la phase 2 du déconfinement est annoncée.

De plus en plus de collègues reprennent en présentiel, y compris les télétravailleurs, toujours dans le respect des distances sanitaires. Certains collègues "vulnérables" reviennent également, souvent après un parcours du combattant, car ils doivent obtenir un feu vert conjoint de leur médecin de ville et de notre médecin de prévention.

C'est ainsi que le 22 juin intervient le retour théoriquement obligatoire des élèves à l'école et au collège.

A la DGFIP, les services peuvent à nouveau ouvrir au public, en respectant des protocoles sanitaires et en proposant davantage de plages dédiées exclusivement aux rendez-vous. L'état d'urgence sanitaire ne sera pas prolongé au-delà du 10 juillet, mais le virus reste présent. Il est donc nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Beaucoup ont parlé d'un "monde d'après" la crise, le Président de la République en tête, mais force est de constater que plus le virus s'éloigne, plus le "monde d'avant" se rapproche. Ainsi, dans son intervention du 14 juin, le Président de la République a relancé les opérations programmées dans « Action Publique 2022 ». Plusieurs textes ont été publiés comme le décret relatif au détachement d'office des fonctionnaires.

Au niveau de la fonction publique, la reprise du dialogue social a consisté à poser tout de suite l'agenda de la disparition de nos CHS-CT, à l'instar de ce qui est désormais mis en place dans le secteur privé.

"Action Publique 2022", à la DGFIP n'est autre que le Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Rappelons qu'une note de service du DG datée du 3 mars 2020 demandait aux directions locales de prendre contact avec les nouveaux élus après les élections municipales afin de poursuivre la promotion du NRP...

A l'occasion du Comité Technique de Réseau (CTR) qui s'est tenu le 18 juin, l'Intersyndicale a soutenu que, si la DGFIP a tenu sa place et joué son rôle dans cette crise inédite, c'est un fait et nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement, c'est grâce à l'étendue de son réseau de proximité qui a constitué une force et non une fragilité comme voudrait le travestir le Directeur Général.

Celui-ci prônant des équipes resserrées, une plus grande polyvalence et un management agile.

Pour conclure, nous réaffirmons que le rôle de nos organisations syndicales n'est pas de s'engager dans une sorte d'union nationale multiforme de sortie de crise, mais bel et bien d'être aux côtés des personnels et de porter haut leurs revendications en toutes circonstances

Citons l'abandon du NRP, qui touche aux structures, à l'exercice des missions avec des répercussions en termes de conditions de vie et de travail, de remise en cause des droits et des garanties des personnels, le dégel du point d'indice, la hausse du point ACF, les promotions internes, la suppression du jour de carence, pas de rémunération au mérite, retour des CAP et maintien du CHS-CT.

Ni la crise que nous venons de traverser, ni le remaniement néo-libéral n'infléchiront la politique gouvernementale de casse de la fonction publique et du service public.

**Aussi, sommes-nous prêts
à relancer les mobilisations pour y parvenir !**